

# COMMUNE DE BONVILLERS

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 26 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Vincent Loisel, Maire.

Présents : Monsieur Vincent LOISEL, Madame Isabelle ROUSSELLE, Madame Marie-José MATHON, Madame Sandrine BONNEMENT, Madame Aurore DEVILLERS, Monsieur Christophe FRUCHART, Monsieur Léandre ROBART, Monsieur Maxime GRIOCHE et Monsieur Guy DELABRUYERE.

Excusés : Monsieur Michel YELOVINA donne procuration à Madame Isabelle ROUSSELLE

Monsieur Sébastien GERARD donne procuration à Monsieur Vincent LOISEL

Secrétaire de séance : Madame Aurore DEVILLERS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LALOI de la société ADTO SAO pour que ce dernier informe les membres du Conseil Municipal des avancés dans le dossier des travaux de la RD 112.

Monsieur LALOI informe le Conseil Municipal de l'accord de la subvention du Conseil Départemental d'un montant de 100 130.00€ en date du 4 juillet 2022 sur un montant global de 222 530.00€ HT pour la 1 tranche. Il explique que la commune est en attente de la réponse de la DETR.

Comme suite à l'accord du Conseil Départemental, il convient de signer une convention avec ce dernier pour pouvoir lancer la maîtrise d'œuvre et de faire les études.

Monsieur LALOI propose de faire un appel d'offres et de définir un ratio entre plusieurs critères comme la technique et le prix. (Par exemple 60% technique et 40% le prix) il préconise de mettre une visite sur site conseillé et non obligatoire.

Ces ratios seront validés en Conseil Municipal après concertation.

Il expose la planification du projet :

1. Validation des critères
2. 4 semaines pour avoir la remise des offres
3. Environ 10 jours pour faire le rapport des offres
4. Réunir la commission de travaux de la commune et signature de Monsieur le Maire avec délibération pour le choix
5. 20 jours pour établir la notification

Monsieur LALOI se propose d'aider la commune dans le suivi des travaux, il conseille d'établir une étude pour toutes les tranches des travaux de la RD 112 et se propose d'établir un cahier des charges pour lancer un appel d'offres et de faire le choix d'un maître d'ouvrage. Si la commune le désire, Monsieur LALOI pourra suivre toutes les étapes en signant une convention avec l'ADTO-SAO.

Sorti de Monsieur LALOI

Lecture et approbation faite du compte rendu de la réunion du 13/06/ 2022

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 13/06/2022

### 1. Evènements passés et à venir.

Monsieur Le maire rappelle les évènements passés et à venir;

- Vendredi tout est permis
- Fête de la musique le 26 juin 2022 (Comité des fêtes)
- 13 juillet feux d'artifice et un repas champêtre (Comité des fêtes)
- Fête du 15 août sortie au Parc Astérix (le Comité des fêtes s'interroge sur le choix futur des sorties pour avoir plus de participants de la commune)
- 1<sup>er</sup> troc de plantes et de graines proposé par l'association « Bonvillers de saison en saison »
- Permanence pour les cadeaux de Noël le 01/10/2022 de 10h à 12h et le 04/10/2022 de 17h à 19h
- 11 novembre dépôt de gerbes
- Monsieur le Maire propose de faire un mot dans les boîtes aux lettres pour inviter les nouveaux habitants, Madame Sandrine BONNEMENT propose de déposer en main propre l'invitation. Le Conseil Municipal propose d'offrir un apéritif après le défilé du 11 novembre.
- Monsieur Léandre ROBART souhaiterait avoir le lien pour répondre à l'enquête publique de WAVIGNIES

## **2. Délibération pour instaurer le permis de démolir**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'instaurer le permis de démolir pour faciliter la mise à jour du fichier cadastral et de celui des impôts.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation de l'instauration du permis de démolir**

## **3. Délibération pour répartition du FPCI**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'y a pas besoin de délibérer pour la commune seul l'EPCI doit délibérer.

## **4. Délibération pour l'éclairage public et pour demander les subventions**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la hausse des tarifs énergétiques pour l'année 2023, il informe que dans le cadre du « Plan sobriété du gouvernement », la commune doit réaliser une baisse de 15% de sa consommation énergétique. La société CITEOS propose de modifier les horaires de l'éclairage public.

Monsieur le Maire propose de modifier les luminaires pour réaliser une baisse de consommation, de passer de 28 000 MW à 10 000 MW. Il propose de faire les demandes de subventions et de prendre la décision après les réponses.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour demander les subventions**

## **5. Délibération pour éteindre l'éclairage public**

Le Conseil Municipal propose, dans le cadre du « Plan sobriété » du gouvernement d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, pour répondre au besoin de baisser la consommation énergétique.

**Le Conseil Municipal vote à la majorité pour éteindre l'éclairage public,**

**1 abstention,**

**3 contre**

**7 pour avec 2 pouvoirs**

## **6. Délibération pour modifier les horaires de l'éclairage public**

Le Conseil Municipal propose d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 4h00 du matin, à partir du 15 octobre 2022

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour éteindre l'éclairage public de 23h00 à 4h00 à partir du 15 octobre 2022**

Intervention de Madame MATHON pour mettre un mot dans les boîtes aux lettres avant pour avertir les administrés

## **7. Délibération pour faire la demande de subvention pour amélioration de l'ossature de l'église**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à un état des lieux permettant de localiser les désordres. Il informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'effectuer cet état des lieux pour un montant environ de 2 200.00€ TTC.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour procéder un état des lieux et un relevé schématique localisant les désordres.**

## **8. Délibération pour recruter temporairement en cas d'absence d'un agent technique ou administratif**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la possibilité de recruter temporairement en cas d'absence d'un agent technique ou administratif.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le recrutement temporairement d'un agent technique ou administratif en cas d'absence.**

## 9. Point sur le poste de l'agent technique

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fin du contrat de l'agent technique le 08 janvier 2023, il informe que les contrats aidés risquent de ne pas être reconduits en 2023 et que l'agent technique ne souhaite pas prolonger son travail.

Le Conseil Municipal propose de lancer une offre d'emploi pour 2023, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de recruter un agent conjointement avec une commune voisine. Le Conseil Municipal propose de recruter un agent des espaces verts à 1040h/an.

## 10. Point sur les travaux et sur les subventions

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur le paiement de la subvention de la Région pour la croix de l'église et sur la demande de versement de la subvention de la Région « Nature et chemins ».

Monsieur le Maire présente le tableau des suivis des subventions, la commune a obtenu l'accord de la subvention DSIL pour l'accès PMR (accès handicapé) et le porche de l'église, la commune est en attente des autres subventions. Il est décidé de commencer les travaux du porche.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du devis sur les travaux de la salle des fêtes. Le montant du devis s'élève à 232 035€ hors assainissement et hors la réfection du mur donnant sur le château.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du remblayage des chemins avec des cailloux apportés par la société TERREOS.

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipalité de la possibilité de profiter de subventions pour la création d'équipements sportifs, le Conseil Municipal déplore l'absence de terrains appartenant à la commune.

Monsieur le Maire informe que suite à l'accord de tous les conseillers, le devis pour l'installation de l'alarme pour la mairie et l'école peut être signé, le montant maximum accepté est de 4 000€.

## 11. Questions diverses

- Le Conseil Municipal réaffirme la délivrance de carte cadeau pour les enfants sortant de l'enseignement secondaire.
- Monsieur le Maire souhaite renouveler l'expérience de l'animation interactive LÜ de la CCOP. Le Conseil Municipal demande à faire une réservation pour la période des vacances scolaires.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du besoin d'installer le défibrillateur à l'extérieur. Monsieur le Maire propose de déplacer celui de la salle des fêtes, il demande de se renseigner pour connaître la faisabilité et le coût du projet.
- Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal du changement de gestion de la Trésorerie pour les impayés des factures d'eau. La Trésorerie envoie à l'huissier, à la 1<sup>ère</sup> relance.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du risque de l'arrêt définitif de la boulangerie CARON. Il explique de la difficulté de trouver une autre boulangerie qui accepte de passer dans la commune.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du besoin de souscrire une convention entre le propriétaire du terrain, où se trouve le but du terrain de foot sur le terrain du jeu de paume, et la commune pour régulariser la situation.
- Le Conseil Municipal propose aux jeunes de 16 ans et plus de faire le nettoyage des caniveaux pendant les vacances scolaires.
- Intervention de Madame Sandrine BONNEMENT sur le choix de la date pour le Noël des enfants. Le Conseil Municipal choisit le 11/12/2022.

Séance levée à 20h07

M LOISEL

secrétaire de séance

